

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**Réalisation de travaux pour le réaménagement de la Maison des Associations
3 rue du Point du Jour
49170 Saint Martin du Fouilloux**

**Commune de Saint Martin du Fouilloux
Hôtel de Ville
49170 SAINT MARTIN DU FOUILLOUX**

Commune de SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

Date et heure limites de réception des offres
Vendredi 29/01/2016 à 12h00

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

- 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION
- 1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION
- 1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION
- 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS
- 1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION
- 2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES
- 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES
- 2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT
- 2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION
- 2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

- 3.1 - MAITRISE D'OEUVRE
- 3.2 - ORDONNANCEMENT. PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER
- 3.3 - CONTROLE TECHNIQUE
- 3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- 5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE
- 5.2 - VARIANTES
- 5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU

ARTICLE 6 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

- 7.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
- 8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES
- 8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

La réalisation de travaux pour le réaménagement de la Maison des Associations

Lieu(x) d'exécution :

3 rue du Point du Jour 49170 Saint Martin du Fouilloux

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28-1 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 8 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	GROS OEUVRE - DEMOLITIONS
02	COUVERTURE - ZINC
03	PLATRERIE
04	CARRELAGE
05	MENUISERIES INTERIEURES EXTERIEURES SERRURERIE
06	PEINTURES - REVÊTEMENT MURAUX- SOLS SOUPLES
07	ELECTRICITE - COURANT FORT - COURANT FAIBLE
08	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 - Variantes autorisées.

2.2.2 - Prestations supplémentaires ou alternatives

Chaque candidat devra faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires ou alternatives suivantes :

Les candidats devront répondre aux options se rapporter au CCTP

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Financement propre

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

CISA
24 rue Emile Zola
49100 ANGERS

La maîtrise d'œuvre technique est assurée par :

YAC Ingérierie
Les Loges
49480 Saint Sylvain d'Anjou

3.2 - Contrôle technique

QUALICONSULT
355 Avenue du Général Patton
49066 Angers

3.3 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

Conformément à la réglementation en vigueur, la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par :

QUALICONSULT
355 Avenue du Général Patton
49066 Angers

3.3.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le CCAP
- CCTP LOT 0 Dispositions Communes à tous les lots
- CCTP LOT 1
- CCTP LOT 2
- CCTP LOT 3
- CCTP LOT 4
- CCTP LOT 5
- CCTP LOT 6
- CCTP LOT 7
- CCTP LOT 8
- DPGF LOT 1
- DPGF LOT 2
- DPGF LOT 3
- DPGF LOT 4
- DPGF LOT 5
- DPGF LOT 6
- DPGF LOT 7
- DPGF LOT 8
- PL 00 Plan de situation
- PL 01 Plan de masse état existant & état projet
- PL 02 Plan niveau RDC Etat Existant

- PL 03 Plan Niv R+1et combles Etat existant
- PL 04 Coupe transversale état existant
- PL 05 Façade EST OUEST état existant
- PL 06 Façade NORD SUD état existant
- PL 07 Plan RDC Etat Projet
- PL 08 Plan Niv R+1et combles Etat Projet
- PL 09.1 Coupes partielles
- PL 09.2 Coupes partielles
- PL 10 Façade NORD Etat Projet
- PL ELECT
- PL PLOMBERIE VENTILATION
- Le planning prévisionnel des travaux

Le dossier de consultation des entreprises est disponible auprès de :

Reprographie Berthelot
20 Place Louis Imbach, 49100 Angers
(02 41 87 73 97)

Envoi en format numérique

Pour les formats papiers les frais de reprographie et de port sont pris en charge par la Mairie

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- DC1 ou lettre de candidature
- une adresse électronique valide et régulièrement consultée

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- DC2 ou tout renseignement contenu dans ce document sous toute autre forme
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ou toute preuve de la capacité financière de l'entreprise à réaliser les prestations objet du contrat ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- 3 Références similaires exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si le candidat le souhaite, il peut d'ores et déjà produire les éléments listés à la rubrique F1 du formulaire NOTI 1 (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>) :

- «Une attestation de vigilance» (travail dissimulé) = attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois. Cette attestation peut être obtenue en ligne auprès des organismes concernés (et notamment www.urssaf.fr)
- « Attestations fiscale et sociale» : les attestations et certificats délivrés en ligne par les administrations et organismes compétents prouvent que les obligations fiscales (www.impots.gouv.fr) et sociales (www.urssaf.fr) ont été satisfaites OU l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2 obtenu uniquement auprès des impôts).

Ces pièces seront exigées lors de l'attribution du marché.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
 - Une note méthodologique détaillant les moyens humains, description des équipements techniques, des mesures employées pour s'assurer de la qualité et des moyens de mis en œuvre pour l'opération. Les dispositifs de sécurité mis en place.
- Un Planning prévisionnel.

Les visites ne sont pas obligatoires. Cependant si le candidat le souhaite il peut solliciter une visite auprès de la Mairie.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 -Variantes

Variantes autorisées

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties des capacités techniques et financières
Références

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations - DPGF renseigné	40%
2-Valeur technique (capacité humaine et technique pour tenir le planning) - Planning signé et effectif chantier - 3 Références similaires de moins de 5 ans - Note méthodologique : * Moyen Humain * Matériel mis en œuvre * Sécurité * ...	60%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

La méthode utilisée pour le **calcul de la note du critère Prix des prestations** est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres normalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans un premier temps, le représentant du pouvoir adjudicateur analysera les offres et les classer au vu des dossiers remis par rapport aux critères susmentionnés.

Une négociation sur tous les aspects du marché s'engagera avec les candidats ayant présenté les offres classées jusqu'à 3 (en se réservant la possibilité de juger des offres équivalentes et de les classer au même niveau).

Les négociations pourront se faire par courrier électronique à l'adresse indiquée par le candidat dans son dossier de candidature (la personne publique ne pourra être tenue responsable de la non consultation par le candidat de sa messagerie) ou par tout autre moyen déterminé par la personne publique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Travaux pour la réalisation de travaux pour le réaménagement de la Maison des Associations

Lot n°

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Commune de Saint Martin du Fouilloux
Hôtel de Ville
49170 SAINT MARTIN DU FOUILLOUX**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

GUELARD Thomas

Technicien de secteur
Direction Aménagement et Développement des Territoires
Thomas.GUELARD@angersloiremetropole.fr
06 73 64 98 65

Renseignement(s) technique(s):

BRAULT Jean-Damien

CISA
24 rue Emile Zola
49100 ANGERS
Jd.brault@cisa-ingenierie.fr
02-41-44-32-17

Lots les lots techniques (ELECT - PLOMBERIE)

BONJOUR Jérémy

YAC Ingénierie
Les Loges
49480 Saint Sylvain d'Anjou
yac.angers@wanadoo.fr
02-41-73-38-00

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Visites sur site : se rapprocher du responsable technique de la Mairie de Saint Martin du Fouilloux,
Pour prendre rdv au : **02 41 39 50 54**